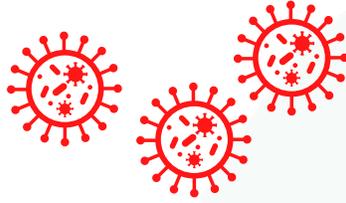


# **Volet Éducation**

## **Plan de mesures spéciales COVID-19**



# **Communication pour les parents des enfants fréquentant les écoles d'ITUM**



*Secteur de l'éducation ITUM*

---

**Comité de gestion du Secteur Éducation ITUM**

Uashat, le 28 AVRIL 2020

Uashat, 28 SHISHIP-PISHUM<sup>፳</sup> 2020



**SECTEUR ÉDUCATION  
INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM  
Communication pour les parents des enfants  
fréquentant les écoles d'ITUM**

**Plan de mesures spéciales - COVID-19**

Préparé par

Le comité de gestion du Secteur Éducation ITUM

Uashat, le 28 AVRIL 2020

Uashat, 28 SHISHIP-PISHUM<sup>u</sup> 2020

**Coordonnées :**

282, boulevard des Montagnais, bureau 01

Uashat, Qc, G4R 5R2

[education@itum.qc.ca](mailto:education@itum.qc.ca)

418 962-0327, poste 5101



## MISE EN CONTEXTE

- Population très à risque pour contracter et subir des complications dans le cas d'une infection du COVID-19
- Cas de Coronavirus dans la communauté (8 cas à ce jour)
- Communauté toujours en confinement – mesures en place (contrôle des entrées et sorties)
- Personnes déclarées atteintes du COVID dans la région de la Côte-Nord à chaque semaine.
- Sondage en éducation – 82% des parents sont défavorables à un retour des enfants dans les écoles d'ITUM d'ici la fin de la présente année scolaire
- Une reprise des activités augmenterait l'exposition des membres de la communauté avec la population vivant à l'extérieur de Uashat mak Mani-utenam - 43% du personnel des écoles vivent à l'extérieur de la communauté
- On ne peut tester les conséquences du déconfinement en exposant les enfants de notre communauté qui pourraient développer des complications pour eux ou les membres de leur famille
- Il y a 83.8% des familles qui ont une connexion internet à la maison et 78.4% des familles qui possèdent du matériel informatique pour recevoir de l'enseignement à distance
- 64% des parents sont en faveur d'un retour en classe en août (52% en faveur d'une obligation pour tous et 48% non-obligatoire)
- 36% des parents sont en faveur d'un retour obligatoire en août pour les élèves à risque uniquement et 64% des parents croient qu'un retour en août devrait être obligatoire pour tous les élèves.



## MESURES SPÉCIALES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

- 1 Les élèves du primaire et du secondaire demeureront à la maison pour la présente année scolaire.
- 2 Les enseignants prépareront des trousseaux pédagogiques pour les élèves dans les matières de base :
  - Préscolaire : Activités éducatives
  - Primaire 1e à 6e année et classes adaptées : français et mathématiques
  - Secondaire 1, 2, 3 et classes adaptées : français, mathématiques et anglais
  - Secondaire 4 : français, mathématiques, anglais, sciences, histoire
  - Une mesure particulière sera mise en place pour les élèves du secondaire 5, les parents seront contactés par les enseignants-titulaires.
- 3 Les trousseaux pédagogiques (activités pédagogiques) seront distribués dans les familles par le personnel des écoles incluant un plan de travail.
- 4 Chaque enseignant-titulaire fera un suivi avec les jeunes à chaque semaine sur les trousseaux pédagogiques (activités éducatives).
- 5 Chaque enseignant déterminera avec les parents et les jeunes le mode d'accompagnement selon les besoins ou les commodités disponibles dans les familles (applications informatiques ou autres).
- 6 Les écoles procéderont à un premier classement des élèves en juin 2020. Les élèves à risque seront évalués en août 2020.



## MESURES SPÉCIALES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

- 7 Les écoles prévoient trois semaines de récupération et d'encadrement en août pour les élèves à risque au primaire et au secondaire, cette période de récupération servira à reprendre certaines notions qui pourrait permettre aux jeunes de passer au niveau supérieur. Le classement des élèves à risque se fera après cette période.

Tous les élèves des écoles auront la possibilité de se présenter à ces cours afin de consolider les apprentissages dans les matières de base.

Les parents seront contactés par les titulaires avant le mois juin afin de prévoir la formation des groupes.

Un horaire adapté sera mis en place pour les élèves. Des mesures de protection individuelles seront mises en application pour le personnel et les élèves.

Tout le personnel enseignant sera assigné à apporter un support aux élèves durant cette période (team-teaching).

### **Les matières qui seront enseignées durant les semaines du mois d'août**

- Primaire 1e à 6e année et classes adaptées : français et mathématiques
- Secondaire 1, 2, 3 et classes adaptées : français, mathématiques et anglais
- Secondaire 4 : français, mathématiques, anglais, sciences, histoire
- Une mesure particulière sera mise en place pour les élèves du secondaire 5, les parents seront contactés par les enseignants-titulaires.



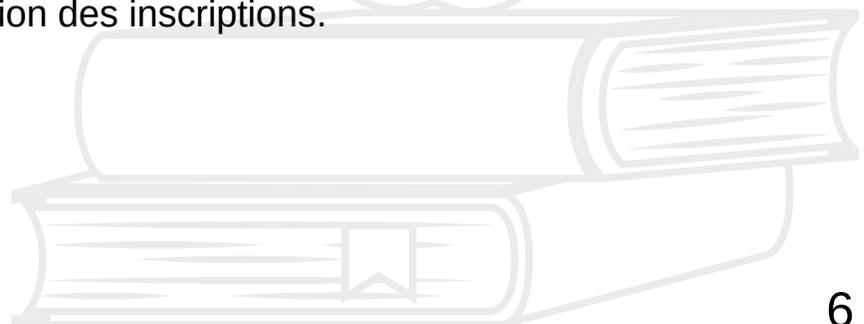
## MESURES SPÉCIALES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

8 En plus du télétravail, le personnel enseignant des écoles devront se présenter à leur école respective (entre le 27 avril et le 5 juin 2020) selon un horaire présenté par la direction des écoles pour :

- La préparation et la distribution des trousseaux pédagogiques
- La préparation des commandes pour la prochaine année scolaire
- Ranger les classes pour l'entretien des lieux durant la période estivale
- Le classement des élèves (selon les normes et modalités en vigueur) et la préparation des bulletins
- Révision des projets éducatifs (en télétravail)

Nb. Le personnel des écoles (enseignant ou non) pourrait être assigné à d'autres tâches durant cette période (ex. personnel non visé par les tâches énumérées ci-haut).

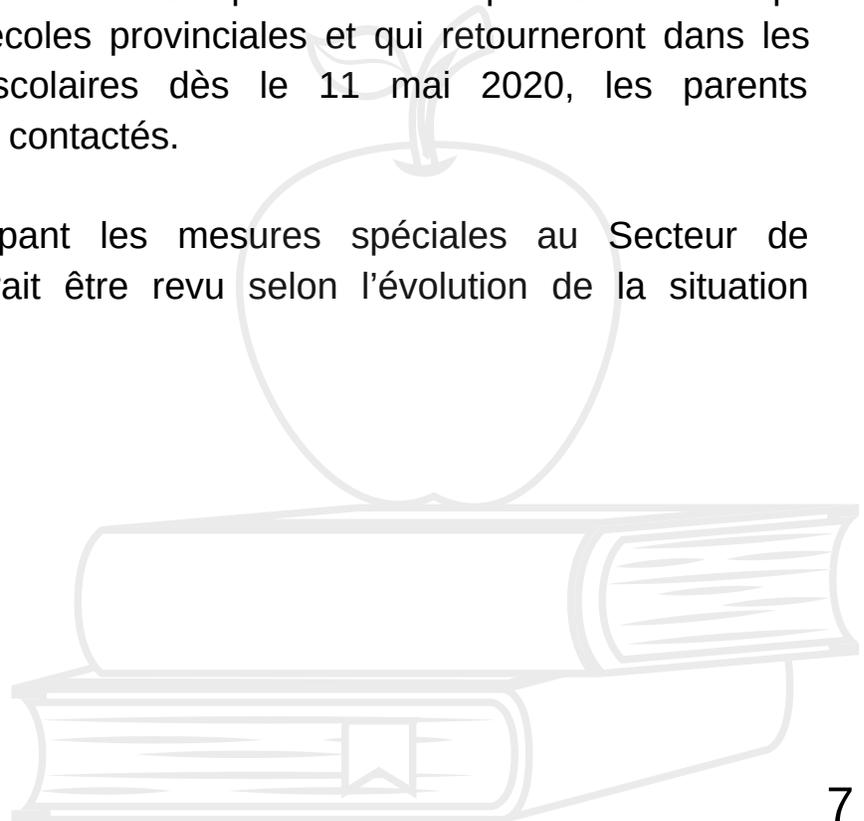
9 Le secteur éducation en collaboration avec le service des loisirs organiseront un service de garde pour les enfants des employés d'ITUM qui sont rappelés au travail. Ce service sera en vigueur jusqu'au 31 juillet 2020 selon un tarif journalier. Certains employés des services de garde pourraient conserver leurs emplois pour combler ces postes, le nombre de ressources requis sera déterminé en fonction des inscriptions.





## MESURES SPÉCIALES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

- 10** Le secteur éducation en collaboration avec le service des loisirs organiseront un service de garde pour les enfants des employés d'ITUM qui sont rappelés au travail. Ce service sera en vigueur jusqu'au 31 juillet 2020 selon un tarif journalier. Certains employés des services de garde pourraient conserver leurs emplois pour combler ces postes, le nombre de ressources requis sera déterminé en fonction des inscriptions.
- 11** Tous les employés administratifs au secteur éducation (secrétaires, directions, agents aux étudiants, adjointes-administratives,...) suivront le plan de déconfinement du Conseil (mesures pour le retour au travail).
- 12** Le Secteur de l'éducation doit prévoir le transport des élèves qui fréquentent les écoles provinciales et qui retourneront dans les établissements scolaires dès le 11 mai 2020, les parents concernés seront contactés.
- 13** Ce plan regroupant les mesures spéciales au Secteur de l'éducation pourrait être revu selon l'évolution de la situation COVID-19.





# *Secteur de l'éducation ITUM*